

Arrêté du Président

N°2026-19

OBJET : Etablissement de la liste d'aptitude d'accès au grade d'animateur territorial au titre de la promotion interne

Le Président du CDG43,

VU le code général de la fonction publique,

VU le décret n° 2011-558 du 20 mai 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des animateurs territoriaux,

VU le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux cadres d'emplois des fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

Considérant les lignes directrices de gestion pour la promotion interne,

VU le tableau de classement,

CONSIDERANT que 1 quota de recrutement est satisfait.

Arrête

Article 1 : Est inscrit sur la liste d'aptitude d'accès au grade d'animateur territorial au titre de la promotion interne, le fonctionnaire désigné ci-après, avec effet au 01/07/2026 :

BOUQUET Camille	Commune du PUY EN VELAY
------------------------	--------------------------------

Article 2 : La durée de validité de cette liste est fixée à deux ans. L'inscription est renouvelable une troisième fois puis une quatrième fois. L'intéressé doit faire connaître par écrit au Président du Centre de Gestion de la HAUTE-LOIRE, son intention d'être maintenu sur la liste pour une année supplémentaire.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Préfet de la HAUTE LOIRE et à la collectivité employeur des agents concernés.

Article 4 : Le Président informe que cet arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand – 6 Cours Sablon – BP 129 – 63033 CLERMONT FERRAND Cedex dans un délai de 2 mois à compter de la transmission en Préfecture.

Fait à Espaly Saint-Marcel,

Le 15 Juin 2026

Michel Chapuis, Président du CDG43

Date d'affichage :

